

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du JEUDI 04 SEPTEMBRE 2025**

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Annick BAILLY, Monsieur Benoît HUGUES, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Alain MALBEC, Madame Françoise BUCHILLET.

Excusés :

Madame Nathalie BUCHILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND  
Monsieur Albert DESPINS qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY  
Madame Marie-Claire BERTHIER qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT  
Madame Annick LAPRAY

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER et Patrick PROTHIAU

Secrétaire : Monsieur Fabrice PLANCHON

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 août 2025, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 04 septembre 2025 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur le Maire.

### **- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **- Charges pour la salle des fêtes du Rousset,**

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et suite à une demande de précision du Service de Gestion Comptable, il avait été décidé, à l'unanimité, que les associations paieraient une redevance forfaitaire qui inclurait les charges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que la mention « charges comprises » concerne exclusivement les associations de la commune de Le Rousset-Marizy et que les locations pour les week-ends s'entendent du vendredi 12 h au lundi 12 h.

### **- Admission en non-valeur,**

Madame la Comptable du Service du Gestion Comptable du Charolais Brionnais demande à ce que soient admises en non-valeur les titres suivants puisque tout a été mis en œuvre afin de procéder aux recouvrements, mais sans succès :

- titre de 2021 pour un reliquat de 17.80 euros,
- titre de 2023 pour un reliquat de 0.40 euros,
- titre de 2021 pour 305.45 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet ces différents titres en non-valeur.

**- Convention avec la Région pour le transport,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer avec la Région Bourgogne Franche-Comté, la convention pour l'organisation du transport scolaire pour les élèves du premier degré, au titre de l'année 2025-2026.

**- Aligement d'une propriété à Sanverne,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce sur la reconnaissance de la qualité de chemin privé pour celui situé entre les parcelles cadastrées section E 168 et section E 170 et 171 et débouchant sur la voie communale n°11.

**- Location du logement de l'immeuble Picard,**

Le Conseil Municipal, appelé à se positionner sur la location de ce logement, à l'unanimité :

- en consent la location à compter du 14 septembre 2025, à Madame Elodie AUPRETRE moyennant un loyer mensuel de 500 euros, auxquels viendront s'ajouter 100 euros de charges pour les mois de septembre à juin inclus,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant avec l'intéressée.

**- Location du camping,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- se prononce pour la location du camping, selon les termes d'un bail commercial débutant le 1er septembre 2025, à la SARL Les Cabannes Ju & Co, et ce moyennant un loyer mensuel hors taxes et hors charges de 200 euros.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

**- Cession du fonds de commerce du Montchappa,**

Le Conseil Municipal est informé qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, l'exploitation de ce fonds a été confiée à Madame Jacobs, suivant l'acte signé à l'Office Notarial ERBA et CHERBUT de Charolles.

**- Travaux en cours,**

Les travaux à la chapelle de Saint Quentin sont finalisés en ce qui concerne la pose du paratonnerre et de la réalisation des enduits.

Les portes sont en cours de fabrication.

Après déduction des 12 371 euros de subvention de la DRAC et des 5 000 euros attribués par le Conseil Départemental, le reste à charge pour la commune va être de l'ordre de 28 000 euros. Reste toutefois à venir la participation financière de l'Association de Sauvegarde des Amis de la Chapelle de Saint Quentin.

**- Etude de devis,**

Un second devis sera demandé pour la mise en sécurité du circuit électrique desservant l'atelier de couture.

Le Conseil Municipal ne retient pas la proposition de la société HEUR'TECH portant sur un contrat de protection des installations contre la foudre à la chapelle de Saint Quentin, moyennant 120.00 euros H.T. annuels.

### **Repas des Aînés,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient la proposition de GIS ANIMATION pour l'animation et celle de l'Auberge du Vieux Chêne pour la fourniture des repas et l'aide apportée en cuisine,
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants avec les intéressés.

### **- Programme des coupes en partenariat avec l'Office National des Forêts,**

L'ONF a porté à la connaissance de la commune sa proposition d'inscription des coupes pour l'année 2026 :

- 3 parcelles seraient concernées par des troisièmes éclaircies,
- 2 par une conversion en taillis sous futaie.
- 4 parcelles verraient leur programme d'entretien reporté en 2027 ou 2028.

Par ailleurs, sur les parcelles concernées par les troisièmes éclaircies et la conversion en taillis sous futaie, il est envisagé la vente en bloc et sur pied, par les soins de l'ONF, des bois (notamment des douglas ainsi que des houppliers).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour ces inscriptions à l'état d'assiette pour l'exercice 2026.

### **- Questions et informations diverses**

- Demande d'un employé communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, consent à ce qu'un employé communal voit son temps de travail passer de 35 heures hebdomadaires à 28 heures, conformément à sa demande et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

- Location du pré d'Orgeval

Le Conseil Municipal est informé des demandes de deux personnes souhaitant exploiter les parcelles correspondantes.

Il se prononce en faveur de l'étude ultérieure de ce projet.

- Stérilisation des chats

Monsieur le Maire indique avoir été alerté par la présence excessive de chats dans le bourg de Marizy.

Le Conseil Municipal décide de mettre à l'étude leur potentielle stérilisation afin d'éviter toute prolifération excessive.

- Comité de Suivi Natura 2000 Etangs à Cistude d'Europe

Madame Sylviane Bonnot ne pouvant être présente au prochain comité du 21 octobre, il sera demandé à Monsieur Albert Despins s'il peut s'y rendre.

- Divers

Les produits issus de la vente des cartes de pêche, à ce jour, sont de l'ordre de 10 000 euros.

Une émanation du Conseil Municipal étudiera le contenu des panneaux qui seront posés aux abords de l'étang du Rousset.

Le Conseil Municipal, à l'exclusion de Monsieur Hugues qui ne prend pas part à la délibération puisqu'à l'origine de la demande, autorise le stationnement d'un véhicule dans le local technique pour une période de 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, selon les mêmes modalités financières que précédemment (à savoir : loyer mensuel de 30 euros dont le paiement global sera demandé en décembre).

La séance est levée à 23 h 40 .